

# WLS TROPHY : EPREUVE NATIONALE

## Règlement 2022

La Commission Féminine de la FFVoile a décidé de mettre en place en 2019 le WLS TROPHY regroupant des épreuves purement féminines sous l'égide Women Leading & Sailing.

L'objectif de ce concept est de favoriser la confrontation entre plusieurs équipes féminines dont chaque membre est licencié à la FFVoile, sur plusieurs compétitions annuelles.

Le WLS TROPHY s'appuiera sur les régates déjà mises en place dans le cadre du concept WLS.

Il permettra de désigner le meilleur équipage féminin WLS de l'année grâce au classement établi pour l'ensemble des épreuves désignées selon les modalités définies ci-après.

**La remise des prix du WLS TROPHY aura lieu au salon nautique lors d'un évènement de fin d'année. L'équipage vainqueur du WLS TROPHY 2022 se verra offrir le Trophée WLS ainsi que son inscription à l'épreuve internationale de voile de Hambourg, la Helga Cup.**

**Celui qui arrivera à la deuxième place gagnera le prix de son inscription à la Ligue Nationale de Voile.**

**Par ailleurs, la Commission WLS TROPHY attribuera un prix à l'équipage « Coup de Cœur ».**

### 1. Organisation

Pour gérer le WLS TROPHY, la Fédération Française de Voile a créé une Commission «WLS TROPHY» composée d'un représentant de la FFVoile et de membres du département Mixité.

Cette commission a pour mission d'assurer la gestion et la coordination du WLS TROPHY, tant pour les questions règlementaires et techniques, que commerciales et pour toute question relative à l'organisation et au déroulement de ce Championnat.

**Cette commission établira le classement général. Elle désignera par ailleurs l'équipage représentant la France à la Women's Sailing Champions League.**

### 2. Programme

**En 2022, le circuit du WLS TROPHY sera composé des 9 compétitions suivantes :**

Clubs	Dates	Bateaux
La Women's Cup APCC <b>Pornichet</b> (44)	5-6 MARS 2022	J80
Yacht Club de Calaisie <b>Calais</b>	2-3 AVRIL 2022	OPEN 5.70
Yacht Club de <b>Deauville</b>	30 AVRIL-1 <sup>er</sup> MAI 2022	J80
<b>Women On Water</b> Regatta WLS TROPHY SRH <b>au Havre</b>	14-15 MAI 2022	J80
Ladies Only <b>La Rochelle</b> Nautique	11-12 JUIN 2022	J80
<b>Brest'Elles</b> <b>Brest</b> Bretagne Nautisme	25-26 JUIN 2022	J80
Les Demoiselles de Cherbourg Y.C <b>Cherbourg</b>	8-9 OCTOBRE 2022	J80
Régate Nationale WLS TROPHY C.V <b>Martigues</b>	22-23 OCTOBRE 2022	J70
<b>Caen</b> Yacht Club	12-13 NOVEMBRE 2022	J80 Format Match-Racing

Toutes les épreuves du WLS TROPHY devront se dérouler dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

### 3. Calendrier

Les clubs hôtes des compétitions doivent respecter les délais et procédures d'inscription au calendrier de la FFVoile et le cahier des charges régissant le WLS TROPHY.

Aucune modification de dates ou de lieu ne sera acceptée au calendrier officiel de la FFVoile, sans l'accord formel préalable de cette dernière.

### 4. Bateaux

En 2022, les compétitions composant le circuit WLS TROPHY seront courues sur des bateaux fournis du type : « Sport Boat/ petit quillard » de 3 à 5 équipières.

### 5. Fonctionnement et Admissibilité

Le WLS TROPHY est **ouvert uniquement à toutes les féminines** ayant rempli les conditions d'admissibilité définies ci-dessus et dans l'avis de course des compétitions du circuit.

#### 5.1 - Equipes de Club ou regroupement de féminines :

Les équipes seront constituées de 3 à 16 membres d'un même club ou issues d'un regroupement de féminines.

#### 5.2 - Equipage :

5.2.1 Le nombre d'équipières à bord sera défini dans les avis de course des différentes compétitions du WLS TROPHY et devra être compris de minimum 3 et maximum 5 équipières embarquées.

5.2.2 Un maximum de 6 membres d'équipage navigants par équipe sera autorisé pour chaque compétition du WLS TROPHY.

5.2.3 Pour participer aux compétitions du WLS TROPHY, chaque membre de l'équipe doit présenter au moment de son inscription :

- Sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »), ou
- Sa licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Une autorisation parentale pour les mineures.
- Être en règle avec le présent règlement.

5.2.4 Les équipages étrangers sont autorisés à participer au WLS TROPHY. Ils devront présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## 6. Principe de classement

### 6.1 Principe de Classement d'une compétition du WLS TROPHY :

Pour les compétitions listées à l'article 2 « programme » ci-dessus, chaque équipe sera classée, conformément au système de points *a minima* de l'annexe A des RCV, selon le rang obtenu sur chaque course.

Le classement est effectué en totalisant les points ainsi obtenus par chacune des équipes, sur toutes les courses de la compétition.

Si à l'issue d'une compétition listée à l'article 2 « programme », des équipes sont à égalité totale en nombre de points le départage des égalités se fera en utilisant l'annexe A.8 des RCV.

### 6.2 **NOUVEAUTE !!!** Principe du Classement Général du WLS TROPHY

A l'issue de chacune des compétitions listées à l'article 2 « programme » ci-dessus, chaque équipage participant au WLS TROPHY se verra attribuer un certain nombre de points en fonction de sa place dans l'épreuve et du nombre de participants.

- **Le 1<sup>er</sup> équipage se verra attribuer 50 points**
- **Le dernier équipage se verra attribuer 1 point**
- **Les autres points seront répartis entre les participants de manière linéaire au centième de point.**

**Le Classement Général Définitif est effectué en totalisant les points obtenus par chacune des équipes sur toutes les compétitions listées à l'article 2 « programme » en prenant en compte leurs 3 meilleurs résultats maximum.**

**Le Classement Général provisoire sera communiqué aux équipages après chaque épreuve du WLS TROPHY.**

### 6.3 Annulation/invalidation d'une compétition du WLS TROPHY :

En cas d'annulation/invalidation d'une compétition inscrite à l'article 2 – Programme, le classement du WLS TROPHY sera effectué en totalisant les points obtenus dans les compétitions validées et ayant donné lieu à un classement général.

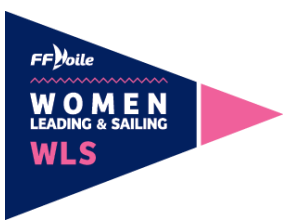
### 6.4 Non-participation sur une épreuve du WLS TROPHY :

Les équipes absentes sur 1 épreuve, ne se verront pas attribuer de points sur celle-ci.

**6.5 Pour être classé, au moins deux équipières doivent être présentes sur les épreuves concernées par le WLS TROPHY.**

## 7. Règles applicables

Le WLS TROPHY est régi par le présent règlement.



## **8. Publicité**

Conformément à la réglementation de World Sailing « code de publicité », telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par le club hôte et/ou la FFVoile.

## **9. Logo et dénomination**

Le logo du WLS TROPHY devra apparaître dans tous les documents officiels et promotionnels des compétitions 2022.

La dénomination « WLS TROPHY » doit être intégrée dans l'intitulé et dans les documents de course des compétitions.

## **10. Litiges et interprétation**

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être soumis à la FFVoile.